

# INFORMATION IMPORTANTE

Les produits herbicides étant cancérogènes, ils ne peuvent plus être répandus dans les lieux publics, y compris le cimetière. Cela crée un énorme surcroît de travail manuel sur l'ensemble de la commune. Notre personnel est aussi réduit en période de vacances.

Nous avons opté pour l'engazonnement complet du cimetière comme beaucoup d'autres communes, au lieu des gravillons traditionnels. Pour les herbes sauvages qui poussent à proximité des tombes, chacun peut les enlever. Merci de votre compréhension et de votre civisme.



Le Maire